



## COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du jeudi 22 janvier 2026 à 18h00

Délibération n° 010/janv/2026

## Modification du tableau des effectifs - Cr éation de poste

L'an 2026, le 22 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

**Présents** : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ,

**Absents excusés ayant donné procuration** : Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE, Marc MARTI pouvoir à Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER pouvoir à Anne MAURAN,

**Absents :** Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR.

**Effectif : 27**      **Quorum : 14**

Présents : 22 ; Absents excusés ayant donné procuration : 3 ; Absents : 2

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.

ପାତା ୧୫

Vu le Code général des collectivités ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 12 janvier 2026 ;

Vu le tableau des emplois, ci-annexé ;

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de la commune sont créés par le conseil municipal ;

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, pour satisfaire au besoin du service communication ;

Considérant que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, pour exercer les fonctions d'adjoint au responsable du service communication ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du CGFP, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Niveau de 3 à 6 ;
- Expérience professionnelle en matière de responsabilité d'un service communication ;
- Rémunération par référence à l'indice majoré situé entre 373 et 478 ;
- Le cas échéant, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités instituées au sein de la collectivité.

Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du CGFP :

- L332-8 1<sup>o</sup> Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2<sup>o</sup> Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 23 ; abstentions : 2, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES) :**

- d'approuver la modification du tableau des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, comme suit :

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

## EFFECTIFS DE LA COMMUNE

**Création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif : 12

- nouvel effectif : 13

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- **de dire** que la dépense sera prise en charge sur le budget de l'année en cours ;
- **de dire** que la présente délibération :
  - est transmise au représentant de l'Etat ;
  - est publiée conformément aux règles en vigueur.

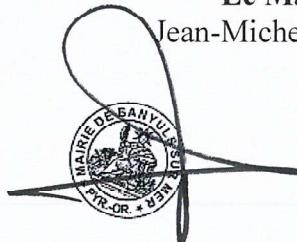
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance**  
Marie-José GRASA



**Le Maire**  
Jean-Michel SOLÉ



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER  
 MISE A JOUR DU 22/01/2026  
 EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIERE	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	EMPLOIS						EFFEKTIFS		
			Total			Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pouvu par un contratuel (article L 332-8 du code général de la fonction publique)	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C	oui	non			
DGS (emploi fonctionnel)		35	35	1	X				1		DGS communes de 20 à 40 000 habitants
DGS (grade)		35	35	1	X				1		1 Attaché hors classe
DGS (grade)		35	35	1	X				1		1 Attaché hors classe
DGAS (emploi fonctionnel)		35	35	1	X				1		DGAS communes de 20 à 40 000 habitants
DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état ci		35	35	1	X				1		1 Attaché principal
Responsable Finances marchés publics		35	35	1	X				1		1 Attaché principal
DRH		35	35	1	X				1		1 Attaché principal
Responsable Ville et tourisme durable		28	28	0,8	X				1		1 Attaché principal
finances/comptabilité OT		35	35	1	X				1		1 Rédacteur principal 1ère Classe (MAD)
Administratif PM		35	35	1	X				1		1 Rédacteur
Administratif secrétariat maire Qualité		35	35	1	X				1		1 Rédacteur
Administratif secrétariat DGS vie citoyenne		35	35	1	X				1		1 Rédacteur
Administratif CTM		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
cimetière		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
communication / événementiel		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
urbanisme		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Secrétariat de direction		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Etat civil		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Responsable communication		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Adjointe communication		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Comptabilité		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Instruction droit du sol		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
secrétariat général		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
RH		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Finances/comptabilité		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
RH / Ecoles		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 2ème classe
Chargé de communication		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
OT détachement		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Accueil/état civil		35	35	1	X				1		1 Adjoint administratif principal 1ère classe
Informatique		35	35	1	X				1		1 Technicien (CDI contrat)
DST (emploi fonctionnel)		35	35	1	X				1		1 DST communes de 20 à 40 000 habitants
Directeur des services techniques		35	35	1	X				1		1 Ingénieur principal
Responsable urbanisme		35	35	1	X				1		1 Ingénieur CDI contrat
ST Maçonnerie		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Adjointe pôle travaux publics		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Responsable pôle travaux publics		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Responsable bâtiments plomberie électrique		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Responsable du CTM		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Espaces verts		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Cantine		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
ASVP PM		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Entretien Salles		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal
Entretien bâtiments		35	35	1	X				1		1 Agent de maîtrise principal

Environnement	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
Transport(Bus)	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
Entretien Salles	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
Maçonnerie	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
Adjoint pôle cadre de vie	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
ATSEM écoles	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
ATSEM école	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
ATSEM école	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise principal
Responsable pôle logistique et transport	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Adjoint pôle cadre de vie	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
ATSEM écoles	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
ATSEM école	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Brigade verte	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Maçonnerie	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
ATSEM écoles	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Camping MAD	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Bâtiments plomberie électricité	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Maçonnerie	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Mécanique	35	35	1	x	x	1	Agent de maîtrise
Environnement	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 1ère classe
Agent polyvalent ST	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 1ère classe
Environnement	35	35	1	x	x	1	1 Adjoint technique principal 2ème classe
Transports scolaires	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Voirie	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
voirie	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Bâtiments plomberie électricité	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Travaux publics	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Maçonnerie	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Mécanique	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Transport scolaire	24	24	0,69	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Cantine	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Administratif PM	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
ATSEM écoles	20	20	0,57	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Cantine	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Transport scolaire	24	24	0,69	x	x	1	Adjoint technique
Transport	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Voirie	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Camping MAD	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Maçonnerie	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
menuiserie peinture	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Maçonnerie	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Électricien	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
ATSEM écoles	20	20	0,57	x	x	1	Adjoint technique
Maçonnerie	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Administratif PM	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
ASVP	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
Espaces verts	35	35	1	x	x	1	Adjoint technique
nettoyage ville	35	35	1	x	x	1	1 Adjoint technique

SPORTIVE		Opérateur des APS principal									
CULTURELLE		Assistant d'enseignement artistique (contrat)									
Responsable activités extra scolaires	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Intervenant musical	10	10	0,5	X	X	X	X	X	1	1	1
Responsable PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Responsable PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Agent PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Agent PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Agent PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Agent PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Agent PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
Agent PM	35	35	1	X	X	X	X	X	1	1	1
TOITAUX	3580	136	3716	106,59					101	9	